

2009/1604 - REVISION DES TARIFS DES SALLES ASSOCIATIVES
TRANSEEREES A LA MAIRIE DU 2E ARRONDISSEMENT
(SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit : :

«Afin d'actualiser et de compléter les conditions de mise à disposition ainsi que les tarifs en vigueur des quatre salles associatives transférées, la Mairie du 2^e arrondissement souhaite : d'une part, disposer de tarifs plus adaptés à l'occupation réelle des salles par les associations et les particuliers et d'autre part, créer des tarifs pour la salle Bayard.

Vu la délibération en date du 16 décembre 2003 approuvant les modalités de gestion de la salle associative Bourgelat, 10 rue Bourgelat à Lyon 2^e ;

Vu la délibération en date du 11 octobre 2004 approuvant la tarification de la salle associative Franklin, 7 rue d'Enghien à Lyon 2^e;

Vu la délibération en date du 21 mars 2005 approuvant la révision de location de la salle associative François Sala, 3 rue Saint-François de Sales à Lyon 2^e;

Vu la délibération en date du 20 octobre 2008 approuvant des tarifs complémentaires pour les salles Sala, Bourgelat et Franklin et mettant en place un système de caution pour les 4 salles transférées au 2^e arrondissement pour les associations et les particuliers ;

Vu le rapport en date du 9 juin 2009 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Déplacements, Voirie, Sécurité, Ecologie Urbaine ;

DELIBERE

1. La tarification actualisée des salles associatives gérées par la Mairie du 2^e arrondissement est approuvée comme indiqué dans les tableaux ci-dessous. Elle est applicable pour toute location postérieure au 14 septembre 2009 :

Salle SALA

Particuliers	Tarifs
4 heures	145,00 €
Journée (9h à 18h)	230,00 €
Soirée semaine (18 à 1h du matin)	230,00 €
Soirée samedi (18 à 1h du matin)	250,00 €
CAUTION	150,00 €

Associations	Tarifs
Forfait annuel (4 h maximum /semaine)	145,00 €
Forfait trimestriel (4 h maximum /semaine)	50,00 €
Forfait occasionnel hors samedi (5 créneaux maximum)	70,00 €
4 heures (avant 18h)	20,00 €
Journée (9 à 18h)	110,00 €
Soirée semaine (lundi à jeudi de 18 à 1h)	60,00 €
Soirée vendredi/samedi (18 à 1h)	110,00 €
CAUTION	150,00 €

Salle BOURGELAT

Particuliers	Tarifs
4 heures	50,00 €
Journée (9h00 à 22h00)	85,00 €
CAUTION	50,00 €

Associations	Tarifs
Forfait annuel (4 h maximum /semaine)	60,00 €
Forfait trimestriel (4 h maximum /semaine)	20,00 €
Forfait occasionnel (5 créneaux maximum)	40,00 €
4 heures	20,00 €
CAUTION	50,00 €

Salle BAYARD

Particuliers	Tarifs
Journée samedi ou dimanche 9h00 à 23h00	30,00 €
Après-midi samedi ou dimanche 13h00 à 23h00	20,00 €
CAUTION	100,00 €

Associations	Tarifs
Forfait annuel (4 h maximum /semaine)	50,00 €
Forfait trimestriel (4 h maximum /semaine)	20,00 €
Forfait occasionnel (5 créneaux maximum)	40,00 €
4 heures en semaine	20,00 €
Journée samedi ou dimanche	30,00 €
1/2 journée samedi ou dimanche	20,00 €
CAUTION	100,00 €

Salle FRANKLIN

Particuliers
Pas de location aux particuliers

Associations	Tarifs
Forfait annuel (4 h maximum /semaine)	50,00 €
Forfait trimestriel (4 h maximum /semaine)	20,00 €
4 heures	20,00 €
Forfait occasionnel (5 créneaux maximum)	30,00 €
CAUTION	50,00 €

2. En conséquence, les tarifs suivants inutilisés sont abrogés :

Salle SALA

Particuliers	Tarifs
2 heures	66,00 €

Associations	Tarifs
Forfait semestriel (4 heures par semaine)	66,00 €
2 heures	10,00 €
Soirée jeudi (18 à 20h)	20,00 €
Soirée jeudi (20 à 1h)	40,00 €
Soirée jeudi/vendredi (18 à 1h)	60,00 €
Soirée samedi (18h00 à 1h00)	99,00 €

Salle BOURGELAT

Particuliers	Tarifs
2 heures	25,00 €

Associations	Tarifs
Forfait semestriel (4 heures par semaine)	25,00 €
2 heures	10,00 €
Journée (9h00 à 18h00)	35,00 €

Salle FRANKLIN

Associations	Tarifs
Forfait semestriel (4 heures par semaine)	25,00 €
2 heures	10,00 €

3. Les recettes en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice correspondant, fonction 025, article 752, programme « OPARRONDIS », opération « LOCSALLE ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. L. TOURAINÉ